

| | |
|---|------------|
| Mission 1 : le combat pour l'emploi local | M1 |
| Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production | A2 |
| Programmes de recherche régionaux et interrégionaux | 304 |

La Commission Permanente,

- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2019 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** la communication de la Commission européenne relative à l'encadrement des aides d'Etat à la recherche, au développement et à l'innovation 2014/C 198/01 - JOUE 26/06/2014 C198/1 et notamment son point 2,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le Code de la Recherche,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 approuvant le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional des 5 et 6 février 2015 approuvant le Contrat de plan Etat-Région 2015-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 14, 15 et 16 décembre 2016 approuvant les termes du cahier des charges de l'appel à projets « Connect talent »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 approuvant le cahier des charges de l'appel à projets « Paris scientifiques »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 juin 2018 approuvant la stratégie « ambition maritime régionale »,

- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 9 novembre 2015 octroyant à l'INRA une subvention d'un montant de 60 233 € € pour le projet Farmaine et une subvention de 196 530 € pour le projet Sant'Innov et approuvant les conventions correspondantes dans le cadre du programme de recherche interrégional « Pour et Sur le Développement Régional Grand Ouest » PSDR GO 4,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 30 septembre 2016 approuvant les termes des conventions-types pour le financement de projets de recherche,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 approuvant le Budget Primitif 2019, et notamment le programme « Programmes de recherche régionaux et interrégionaux »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 15 décembre 2014 octroyant une subvention d'un montant de 340 000 € pour la réalisation du programme de recherche intitulé « GLYCO-OUEST »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 10 avril 2015 approuvant les termes des conventions d'application du CPER 2015-2020,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 17 novembre 2017 approuvant la convention-type relative aux projets Connect Talent,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 17 novembre 2017 approuvant le projet de Chaire Connect talent « Advanced multimodality imaging program and translational research in chronic cardiovascular diseases », et octroyant une subvention d'un montant total de 196 000 € à l'INSERM pour la mise en place de cette chaire.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1. Appels à projets recherche

Appel à projets « Paris scientifiques 2019 »

APPROUVE

les résultats de l'appel à projets « Paris scientifiques 2019 » tels que détaillés en 1-annexe-1 et 1-annexe-2,

ATTRIBUE

un montant total de subventions d'investissement de 1 598 912 € sur une base de dépenses subventionnables à hauteur de 2 111 622 € HT et TTC pour le financement de 11 projets suivant les modalités et la répartition figurant en 1-annexe-2,

AFFECTE
les autorisations de programme correspondantes,

AUTORISE
la prise en compte des dépenses à compter du 6 mai 2019,

AUTORISE
la Présidente à signer les conventions correspondantes qui seront établies suivant les modèles approuvés à la Commission permanente du 30 septembre 2016.

Appel à projets « Dynamiques scientifiques 2014 » - Avenant au projet GlycoOuest

APPROUVE
la dérogation à l'article 2 du cahier des charges de l'appel à projets "dynamiques scientifiques 2014",

APPROUVE
les termes de l'avenant n°1 relatif au projet GlycoOuest dans le cadre de l'appel à projets « Dynamiques scientifiques 2014 » présenté en 1-annexe-3,

AUTORISE
la Présidente à le signer.

2. Soutien aux projets stratégiques et autres actions

I-SITE NEXT

AFFECTE
une autorisation de programme de 5 000 000 € pour accompagner les projets qui auront été sélectionnés dans le cadre de l'ISITE NEXT.

Avenant n° 1 à la convention n° 2017 10241 relative à la chaire Connect talent « Imagerie multimodale et recherche translationnelle dans les maladies cardiovasculaire chroniques »

ATTRIBUE
une subvention complémentaire de 50 000 € à l'INSERM sur une dépense subventionnable de 50 000 € HT, pour la poursuite des travaux de la Chaire Connect Talent "Imagerie multimodale et recherche translationnelle dans les maladies vasculaires chroniques",

AFFECTE
l'autorisation de programme complémentaire correspondante,

APPROUVE
les termes de l'avenant n°1 à la convention n° 2017 10241 présenté en 2-annexe-1,

AUTORISE
la Présidente à le signer.

Avenant n°1 à la convention de financement du RFI Angers TourismLab (ATL)

APPROUVE
les termes de l'avenant n°1 relatif à la convention de financement Région/université d'Angers « pour le soutien au projet de recherche - formation - innovation (RFI) tourisme » signée le 26 mars 2015, tel que présenté en 2-annexe-2.

AUTORISE

la Présidente à le signer.

Soutien à deux projets de recherche, OdySéYeu et IP-AG, dans le cadre de la coopération Région-ADEME

ATTRIBUE

à la Fondation de l'Université de Nantes une subvention d'investissement de 50 000 € sur une dépense subventionnable de 129 000 € TTC, pour la mise en œuvre du projet OdySéYeu présenté en 2-annexe-3,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

ATTRIBUE

à Le Mans Université une subvention d'investissement de 45 000 € sur une dépense subventionnable de 60 000 € TTC, pour la mise en œuvre du projet IP-AG présenté en 2-annexe-4,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante.

Programme PERFORM (« ProgrammE de Recherche Fondamentale et de Ressourcement sur le Manufacturing») de l'IRT Jules Verne pour 2019

ATTRIBUE

une subvention d'investissement de 276 000 € à l'IRT Jules Verne en soutien au programme «PERFORM (« ProgrammE de Recherche Fondamentale et de Ressourcement sur le Manufacturing »), sur une dépense subventionnable de 748 000 € HT,

AFFECTE

l'autorisation de programme correspondante,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses au 1er septembre 2019,

APPROUVE

les termes de la convention en 2-annexe-5

AUTORISE

la Présidente à la signer.

Projet XEMIS 2 (CPER)

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de 107 000 € à l'IMT Atlantique sur un montant subventionnable 108 257 € TTC pour le soutien au fonctionnement du projet XEMIS 2 suivant les modalités détaillées en 2-annexe-6

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante.

Chaire Maritime

ATTRIBUE

à la Fondation de l'Université de Nantes une subvention de fonctionnement de 250 000 €, sur une dépense subventionnable de 812 000 € TTC, pour la mise en œuvre, sur cinq années, d'une Chaire sur les dynamiques des activités humaines en mer et la planification de l'espace maritime,

AFFECTE

l'autorisation d'engagement correspondante,

AUTORISE

la prise en compte des dépenses à partir du 3 décembre 2018,

APPROUVE

les termes de la convention en 2-annexe-7,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

3. Programmes interrégionaux

Programme « Pour et Sur le Développement Régional en Grand Ouest » PSDR GO 4 : avenants aux projets Farmaine et Sant'Innov

APPROUVE

les termes des avenants relatifs aux projets Farmaine et Sant'Innov dans le cadre du programme de recherche interrégional « Pour et Sur le Développement Régional » présentés en 3-annexe-1 et 3-annexe-2,

AUTORISE

la Présidente à les signer.

Dispositif « CAP Europe » d'appui au montage de projets européens porté par l'UBL pour l'année 2019

ATTRIBUE

à l'Université Bretagne Loire une subvention de fonctionnement de 125 000 € sur un montant subventionnable de 773 500 € TTC en soutien au dispositif CAP Europe Pays de la Loire pour l'année 2019,

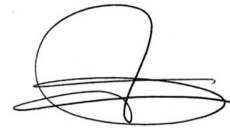
AUTORISE
la prise en compte des dépenses à compter du 1er janvier 2019,

AFFECTE
l'autorisation d'engagement correspondante,

APPROUVE
les termes de la convention correspondante présentée en 3-annexe-3,

AUTORISE
la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ
Abstentions : Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire, Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 18/11/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs